

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.482
15 septembre 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DEUXIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations à Genève,
le jeudi 15 septembre 1988, à 10 heures

Président : M. Ali Shams Ardakani (République islamique d'Iran)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 482ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord accueillir parmi nous, au nom de la Conférence, le nouveau représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Sharma, et je tiens à l'assurer de la coopération de ma délégation et à lui souhaiter le succès dans la tâche importante qui l'attend.

Conformément à son programme de travail, la Conférence poursuit son examen des rapports des organes subsidiaires spéciaux ainsi que du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le Président du Comité spécial des armes chimiques, les représentants de la Tchécoslovaquie et des Etats-Unis d'Amérique, le Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et les représentants de la République fédérale d'Allemagne, du Pakistan et de l'Australie. Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit, le Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Sujka, qui va présenter le rapport du Comité spécial qui a été distribué aujourd'hui sous la cote CD/874.

M. SUJKA (Pologne) (en qualité de Président du Comité spécial des armes chimiques) (traduit de l'anglais) : Avant de présenter à la Conférence le rapport du Comité spécial des armes chimiques, que j'ai l'honneur de présider pendant cette session, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de l'efficacité avec laquelle vous vous acquittez de votre tâche en ce dernier mois traditionnellement difficile de la session. A vous voir occuper la présidence, vous qui représentez l'Iran, je ne peux m'empêcher de saisir cette occasion pour exprimer l'espoir sincère de ma délégation que les discussions qui se sont ouvertes à Genève en vue de mettre un terme au conflit armé dans le golfe Persique aboutiront prochainement à une solution favorable, ce qui répondrait à l'attente de l'ensemble de la planète.

J'ai le plaisir de présenter aujourd'hui à la Conférence le rapport du Comité spécial des armes chimiques, tel qu'il figure dans le document CD/874.

Ce rapport a été adopté dans son intégralité par le Comité spécial à sa 21ème séance, le 12 septembre. Au cours de la présente session, le Comité a continué de travailler sur la base du même mandat qui lui avait été attribué pour la première fois en 1984. Ce mandat est reproduit au paragraphe premier du rapport.

Ainsi qu'il en avait été décidé au début de la session, le Comité a étudié tous les articles du projet de convention, tels qu'ils apparaissent dans sa structure préliminaire. Les travaux ont été effectués par trois groupes de travail présidés par MM. Cima de la Tchécoslovaquie, Macedo du Mexique et Numata du Japon. En outre, j'ai procédé à un certain nombre de consultations à participation non restreinte sur les articles XII à XVI du projet de convention.

Sous les auspices du Comité spécial et à ma demande, l'Ambassadeur Rolf Ekéus de Suède a tenu des consultations officieuses à participation non restreinte pour préparer le terrain en vue des inspections expérimentales multilatérales dans l'industrie chimique. Les résultats de

(M. Sujka, Pologne)

ces consultations figurent dans le document de travail CD/CW/WP.213. Je tiens à exprimer à l'Ambassadeur Ekéus ma profonde reconnaissance pour les efforts qu'il a déployés et l'efficacité avec laquelle il a accompli cette tâche.

Une réunion d'experts de l'industrie chimique d'un grand nombre de pays s'est tenue en juillet. Permettez-moi une nouvelle fois de m'adresser à la délégation suédoise et de remercier M. Santesson qui a déployé beaucoup d'énergie à présider cette réunion utile.

Si nous examinons le rapport, nous pouvons voir que, d'une façon générale, il conserve la structure et suit le schéma des sessions antérieures. Il est formé de plusieurs parties sur lesquelles je voudrais faire quelques rapides observations.

Concernant la partie dite technique, je voudrais attirer votre attention sur les conclusions et les recommandations, particulièrement la recommandation portant sur les travaux qui devraient être effectués en deux étapes durant l'intersession avant le début de la session de 1989.

La session de durée limitée de janvier sera précédée de consultations à participation non restreinte. Ces deux sessions sont plus nécessaires que jamais, étant donné que nous nous trouvons à un stade décisif et très particulier des négociations. Les travaux entre les sessions correspondent bien au souhait maintes fois exprimé par l'opinion publique de voir conclu à bref délai un projet de convention globale et portant sur tous les aspects de l'interdiction des armes chimiques.

En parlant des travaux de l'intersession, je voudrais saisir cette occasion pour proposer aux délégations, à la suite de mes consultations, que nous concentrions nos efforts, durant les consultations à participation non restreinte en novembre et décembre et pendant la reprise de la session en janvier, sur les principales questions suivantes : la confidentialité en ce qui concerne la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques dans l'industrie chimique; la sécurité non diminuée durant la période de destruction; les principes directeurs pour l'inspection internationale; l'article X, "Assistance".

Pour ce qui est du rapport, je voudrais appeler votre attention sur l'appendice I, qui représente la version mise à jour du texte évolutif du projet de convention et reflète ainsi le stade actuel de l'élaboration des dispositions dudit projet. C'est la raison pour laquelle il peut être considéré comme une partie fondamentale du rapport.

Comme vous pourrez le constater, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines importants. Des modifications diverses, qui englobent aussi bien des améliorations de fond que des corrections de forme, ont été apportées à la majorité des articles et annexes. Je suppose que les délégations ont eu connaissance de ces modifications et qu'il n'est donc pas besoin de procéder à leur identification et évaluation dans le détail.

(M. Sujka, Pologne)

Permettez-moi cependant de relever certains résultats que je placerai parmi les plus importants obtenus au cours de cette session. A l'article II, le terme "installations de fabrication d'armes chimiques" a fait l'objet d'un large consensus. L'article V et en particulier l'annexe qui s'y rapporte ont été développés et rectifiés.

Une nouvelle partie des principes directeurs pour l'inspectorat international concernant les règles générales régissant les inspections au titre de l'article IX a été mise au point et entérinée.

Je voudrais toutefois souligner que, malgré le travail assidu et intensif que nous avons tous fourni durant l'ensemble de la session, les résultats obtenus, tout en étant importants, ne sont pas pleinement satisfaisants - du moins à mes yeux.

L'appendice II contient des éléments de négociation qui en sont à un stade moins avancé. Elle renferme des textes qui reflètent les résultats des travaux entrepris jusqu'ici sur des questions relevant de la Convention. Sa teneur illustre son caractère transitoire. De nouveaux éléments ont été ajoutés, d'autres ont été développés ou transférés à l'appendice I. J'ai toutefois le sentiment que l'on aurait pu faire mieux dans certains domaines.

Il est par conséquent nécessaire de considérer les appendices I et II comme les deux parties d'un même tout. Seule cette optique permettra de voir les travaux du Comité dans une juste perspective. Chaque délégation analysera et évaluera le niveau des progrès réalisés de sa propre manière et suivant ce qu'elle attend.

Pour ma part, je peux dire seulement que nous avons beaucoup travaillé, avec zèle et dans un esprit de sérieux, et que le crédit en revient à toutes les délégations, aux coordonnateurs et aux représentants qui n'ont épargné ni leur temps ni leur bonne volonté pour que nous puissions avancer.

Je remercie beaucoup mes collaborateurs, MM. Cima, Macedo et Numata, dont les efforts inlassables ont été essentiels pour arriver au texte évolutif actuel. Je suis convaincu que notre excellente collaboration se poursuivra également durant les consultations de l'intersession et la reprise de la session en janvier prochain.

Je dois des remerciements particuliers au secrétaire du Comité spécial, M. Bensmail, et à son assistante, Mme Darby, pour leur dévouement constant et leurs efforts soutenus.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude aux interprètes et à tout le personnel technique qui ont contribué à assurer la bonne marche des travaux du Comité spécial.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Président du Comité spécial des armes chimiques pour avoir présenté le rapport du Comité spécial publié sous la cote CD/874, ainsi que pour avoir adressé des paroles aimables à la présidence. Je prie le Tout-Puissant pour que soient exaucés bientôt

(Le Président)

les voeux de paix dans notre région formulés par l'Ambassadeur Sujka. Je tiens également à féliciter l'Ambassadeur pour l'heureuse issue des travaux de cet organe subsidiaire. J'inviterai la Conférence à prendre une décision sur le document CD/874 lors de notre dernière séance plénière. Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, en ma qualité de chef de la délégation tchécoslovaque, vous accueillir à la présidence de la Conférence. Vous avez déjà prouvé par votre sagesse et vos talents de diplomate que vous pouviez nous guider avec succès durant la période difficile qui clôt la Conférence. Je voudrais également saisir cette occasion pour accueillir parmi nous l'Ambassadeur Varge de la Hongrie, avec lequel, en tant que représentant d'un pays avec qui nous entretenons des relations étroites et amicales, ma délégation collaborera sans aucun doute aussi étroitement qu'avec son prédécesseur, l'Ambassadeur Meiszter. Je tiens aussi à accueillir parmi nous l'Ambassadeur Aung Thant de la Birmanie et l'Ambassadeur Sharma de l'Inde, avec lesquels ma délégation espère également avoir des relations étroites.

Je voudrais maintenant donner lecture de la déclaration du groupe des pays socialistes sur les résultats de la session de 1988 de la Conférence du désarmement.

La session de la Conférence du désarmement a coïncidé cette année avec un événement important pour les efforts multilatéraux visant au désarmement - la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Les délégations des pays socialistes s'attendaient à ce que ces deux manifestations s'influencent mutuellement d'une manière positive. En premier lieu, la Conférence du désarmement aurait intensifié ses travaux durant le printemps et aurait présenté à la session extraordinaire, sinon des accords définitifs, du moins des travaux substantiellement avancés sur les divers points de l'ordre du jour, avec un cadre d'organisation approprié, à la fois souple et efficace. En second lieu, l'Assemblée générale, durant la session extraordinaire, aurait dûment évalué les résultats obtenus par la Conférence ainsi que par d'autres instances consacrées au désarmement, elle aurait confirmé les conclusions auxquelles elle était parvenue en 1978 et en 1982, et elle aurait donné un nouvel élan à la poursuite des négociations multilatérales sur le désarmement.

Malheureusement, la Conférence du désarmement n'a pas pu franchir la première étape de ce processus d'action interdépendante. Notre rapport à la troisième session extraordinaire, qui résumait les travaux et les résultats de la Conférence durant la période écoulée entre 1982 et avril 1988, a été loin d'être encourageant. Bien que certains résultats importants aient été présentés à la troisième session extraordinaire - en premier lieu la conclusion du Traité FNI soviéto-américain - le rapport de la Conférence n'a guère eu à offrir à part la poursuite des progrès concernant l'élaboration de la convention sur les armes chimiques et l'accroissement substantiel de la franchise et de la transparence à cet égard. Sans aucun doute, cela a contribué au fait que la troisième session extraordinaire n'a pas pu aboutir

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

à des recommandations spécifiques pour poursuivre les négociations multilatérales sur le désarmement, ni permettre de renforcer l'efficacité de leur mécanisme. Les pays socialistes estiment que la troisième session extraordinaire, par ses travaux et par les propositions qui y ont été faites, confirment le rôle important que devraient jouer les négociations multilatérales sur le désarmement.

Il n'est pas encourageant de noter qu'au cours de cette année, la Conférence n'a pas réussi, une fois de plus, à parvenir à des résultats spécifiques depuis longtemps attendus. Il est encore plus perturbant qu'une autre année se soit écoulée sans que la Conférence entreprenne une action de fond sur les questions prioritaires du désarmement nucléaire. Cela vaut aussi pour l'interdiction des essais nucléaires, bien qu'un certain nombre d'événements positifs se soient produits dans ce domaine important. Les Etats socialistes continuent d'estimer que l'élaboration sans tarder d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires figure parmi les mesures les plus urgentes et les plus importantes pour arrêter la course aux armements nucléaires et prévenir la prolifération des armes nucléaires. Tous les moyens devraient être employés pour parvenir à des progrès dans ce domaine prioritaire.

Tout en exprimant leur appui aux négociations générales et progressives qui se déroulent actuellement entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, les membres du groupe ont réaffirmé leur vif intérêt à l'égard des travaux parallèlement menés à la Conférence du désarmement en vue de parvenir sans tarder à l'interdiction des essais nucléaires. A ce propos, ils ont estimé que le projet de mandat du Groupe des 21 (CD/829) constituait une bonne base pour entamer des travaux concrets dans ce domaine. En même temps, le groupe des pays socialistes a prêté son appui au projet initialement proposé à titre officieux par le Président de la Conférence en avril 1987 et officiellement présenté en tant que document de la Tchécoslovaquie sous la cote CD/863. Le groupe des pays socialistes considère avec bienveillance la proposition formulée par le Mexique, l'Indonésie, le Pérou, Sri Lanka, la Yougoslavie et le Venezuela en vue d'amender le Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais nucléaires. Ils ont déjà déclaré qu'ils appuyaient en principe l'idée d'élargir la portée du Traité de Moscou en lui incorporant une interdiction des essais souterrains. Cette approche s'est également reflétée lors de la dernière session de l'Assemblée générale des Nations Unies, où ils ont appuyé la résolution 42/26 B sur cette question.

Des événements positifs se sont produits dans le domaine du désarmement nucléaire. Le Traité FNI soviéto-américain constitue une première mesure réelle de désarmement nucléaire en prévoyant la destruction de deux catégories entières d'armes nucléaires. Les représentants à la Conférence du désarmement ont eu la possibilité unique d'assister à la destruction des premiers missiles soviétiques à portée intermédiaire dans la région de Volgograd. Cette démonstration est d'une haute importance politique. Les pays socialistes considèrent que le moment est venu pour que la Conférence contribue aux efforts visant au désarmement nucléaire sous son aspect multilatéral. Cela deviendra encore plus impératif lorsque, comme ils l'espèrent, l'Union soviétique et les Etats-Unis s'entendront pour réduire

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

substantiellement leurs armes nucléaires stratégiques. Les délégations des pays socialistes se sont félicitées du plan d'action présenté par l'Inde pour un monde non violent et exempt d'armes nucléaires.

Le groupe des pays socialistes regrette que de maigres progrès aient été réalisés dans l'élaboration de mesures visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Le Comité spécial au titre de ce point, qui travaille depuis 1985, n'a pas été à même d'avancer dans la mise au point de mesures concernant la prévention d'une course aux armements dans l'espace - milieu qui devrait être utilisé uniquement à des fins pacifiques - étant donné que le Comité fonctionne depuis quatre ans sur la base du même mandat qui ne prévoit pas de négociations. Pour leur part, les délégations des pays socialistes se sont efforcées de rendre aussi fructueux et intensifs que possible les travaux effectués dans le cadre du mandat et du programme de travail existants. Le meilleur moyen d'y arriver était de concentrer l'attention sur l'examen des propositions faites par les diverses délégations. Ainsi, le principal résultat de la session de cette année a été de centrer les débats sur le point 3 du programme de travail. Ces débats ont été utiles et ont permis de démontrer le potentiel positif des propositions présentées ainsi que des initiatives accumulées par le Comité spécial. Ils ont confirmé en outre qu'il était nécessaire que les propositions présentées soient examinées quant au fond par des experts et analysées de manière complète et approfondie, compte tenu de leur complexité sur le plan scientifique et technique. Ils ont confirmé une fois encore l'opportunité de la proposition suédoise visant à créer un groupe d'experts gouvernementaux. Le groupe des pays socialistes est en faveur de doter l'an prochain le Comité spécial d'un mandat l'habilitant pleinement à négocier et de lui permettre de jouer son rôle essentiel dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Les pays socialistes regrettent profondément que la Conférence n'ait pas été en mesure, une fois de plus, d'entamer des travaux concrets sur le point 3 de l'ordre du jour, la prévention de la guerre nucléaire. Tout en étant ouverts à des arrangements en matière de procédure, les pays socialistes ont appuyé le projet de mandat proposé par le Groupe des 21, qui était orienté vers le but fixé et suffisamment souple pour permettre d'examiner à la fois la prévention de la guerre nucléaire et toutes les questions qui lui sont liées. L'impasse dans laquelle stagne le point 3 depuis six sessions annuelles est une preuve irréfutable qu'aucun arrangement en matière de procédure ne peut remédier au manque de volonté politique manifesté par certaines délégations pour entamer des travaux concrets visant à réduire et, en fin de compte, à éliminer complètement la menace de guerre nucléaire.

L'interdiction des armes chimiques a continué d'être le seul point de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement pour lequel des négociations réelles sur une convention internationale sont en cours. Certains résultats positifs ont été enregistrés cette année. Le Comité spécial est arrivé à s'entendre sur la définition des installations de fabrication d'armes chimiques et le texte pertinent a été incorporé dans le corps de la future convention. Les pays socialistes se félicitent de cette évolution positive qui constitue une contribution de fond au processus important consistant à identifier et à détruire complètement les installations de fabrication d'armes

(M. Vejvoda, Tchecoslovaquie)

chimiques. Ils se félicitent aussi que l'article XI, à propos duquel des travaux concrets n'ont commencé qu'à la fin de la session de l'an dernier, ait été substantiellement développé. De l'avis des pays socialistes, le développement économique et technologique ainsi que la coopération dans le domaine de l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques devraient trouver la place qui leur revient dans une convention qui interdit les armes chimiques, prend sous contrôle l'industrie chimique et impose ainsi objectivement des contraintes à ceux qui y participent. Les pays socialistes regrettent que le texte actuel de l'article XI n'ait pas pu être inclus dans l'appendice I du texte évolutif. On est parvenu à une plus grande clarté en ce qui concerne les fonctions et les relations réciproques des organes de la future convention, y compris l'énumération des fonctions spécifiques du secrétariat technique. Des consultations actives sur la composition, les procédures et la prise de décisions du Conseil exécutif ont révélé qu'une convergence de vues était possible dans certains domaines. En ce qui concerne les inspections sur place par mise en demeure, des éléments possibles pour la procédure à suivre après la présentation du rapport ont été examinés et sont maintenant reflétés dans l'appendice II. Le développement de l'article X ainsi que les travaux concrets entrepris au sujet des clauses finales constituent également des résultats positifs de la session de cette année. Un autre élément positif dans les négociations a été le démarrage du processus d'échange multilatéral de données, auquel les Etats socialistes ont apporté leur contribution en présentant des données pertinentes et en avançant des idées sur la portée de l'échange. Ce processus devrait se poursuivre et se développer. Les négociations futures peuvent être également facilitées par une évaluation de l'exercice multilatéral d'inspections expérimentales des installations de l'industrie chimique, que l'Union soviétique a suggéré au début de cette session. Le groupe des pays socialistes espère que cette expérience aux niveaux national et international sera réalisée le plus rapidement possible afin qu'elle puisse influencer positivement sur nos travaux dès le début de la prochaine session de la Conférence. Il serait utile que le Comité spécial des armes chimiques soit prié au début de la session de 1989 de commencer la rédaction finale de la convention sur les armes chimiques.

La non-fabrication d'armes chimiques est devenue l'une des questions en suspens les plus importantes. Les pays socialistes estiment qu'un régime de vérification rigoureux est nécessaire pour veiller à ce que des armes chimiques ne soient pas mises au point et fabriquées à l'avenir sous le couvert d'activités pacifiques. Des formes appropriées de surveillance et de vérification devraient être appliquées à différents types d'activités de ce genre suivant le risque qu'elles constituent à l'égard de la convention. Il pourrait être dangereux pour cette dernière que la vérification ne soit appliquée que dans certains domaines, sans intervenir dans d'autres. Le groupe des pays socialistes espère que la vérification de la non-fabrication d'armes chimiques sera traitée sous tous ses aspects. Une démarche plus finalisée est également nécessaire pour les travaux consacrés à l'article II, aux inspections sur place par mise en demeure et à certains autres domaines importants.

Ce qui est maintenant nécessaire, c'est d'avoir un sens beaucoup plus aigu de l'urgence en ce qui concerne les travaux de l'intersession et de la prochaine session du Comité spécial des armes chimiques. Nous ne devons pas

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

oublier que, tandis que nous élaborons "avec succès" le texte évolutif de la convention, de nouvelles armes chimiques sont fabriquées et stockées et que l'arme chimique est utilisée à une échelle sans précédent. La modernisation globale de ces armes rendra de plus en plus difficile de les détecter dans le vaste réseau d'installations de l'industrie chimique, et leur prolifération continue est contraire aux objectifs fondamentaux de la convention que nous sommes en train de négocier. A cet égard, le groupe des pays socialistes juge inacceptable que l'on continue de fabriquer, de moderniser ou d'acquérir des armes chimiques après l'entrée en vigueur de la convention, étant donné que cela pourrait aboutir à une prolifération accrue de ces armes, allant ainsi à l'encontre des objectifs de la convention. La sécurité des Etats parties peut être garantie immédiatement après l'entrée en vigueur de la convention grâce à la mise en oeuvre d'un certain nombre de mesures qui permettraient de geler les stocks d'armes chimiques à leurs niveaux actuels et aboutiraient à leur destruction progressive, équilibrée et complète.

Les délégations des pays socialistes se félicitent des modestes progrès de fond qui ont été réalisés en ce qui concerne l'interdiction des armes radiologiques sous les deux aspects envisagés. Elles estiment cependant qu'étant donné la nature du problème à l'examen, davantage de résultats auraient pu être justifiés. Le groupe continue à préconiser des travaux plus efficaces et plus finalisés dans ce domaine, et il appuie la recommandation du Comité spécial visant à ce que les annexes figurant dans son rapport de cette année soient utilisées comme base de ses travaux futurs.

Les délégations des Etats socialistes notent qu'un regain d'intérêt se manifeste de plus en plus en vue d'élaborer des garanties juridiquement contraignantes pour renforcer la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Il est nécessaire de mettre d'urgence au point de nouvelles démarches afin de surmonter les difficultés rencontrées au sein du Comité spécial sur le point 6. Les propositions présentées au Comité offrent un moyen de sortir de l'impasse. Les délégations des pays socialistes sont en faveur de continuer à rechercher une "approche commune", et plus particulièrement une "formule commune" sur le fond des garanties de sécurité, et elles sont prêtes à accorder toute leur coopération en vue de parvenir à un accord.

Le groupe des pays socialistes est définitivement prêt à poursuivre les travaux sur le Programme global de désarmement aboutissant au désarmement général et complet. En premier lieu, le Programme devrait éliminer les armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Le groupe regrette que cet objectif ne fasse pas l'unanimité au sein du Comité spécial, ce qui rend impossible de mettre au point le projet de Programme global et de le présenter à l'Assemblée générale des Nations Unies. Le groupe espère que la Conférence du désarmement poursuivra ses efforts en vue d'améliorer son efficacité. Les propositions pertinentes des pays socialistes ont été présentées dans la déclaration de Prague des Ministres des affaires étrangères des pays membres de l'Organisation du Traité de Varsovie.

Le groupe des pays socialistes espère qu'à sa quarante-troisième session, l'Assemblée générale des Nations Unies évaluera dûment les travaux effectués par la Conférence du désarmement en 1988. Elle devrait en premier lieu lui demander d'activer davantage l'examen des différents points et de stimuler

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

la poursuite des progrès dans ses travaux. Cette démarche renforcerait sans aucun doute l'image de la Conférence du désarmement en tant que seul organe de négociation multilatérale sur le désarmement.

Pour conclure, je voudrais exprimer les remerciements de mon groupe au Secrétaire général de la Conférence, l'Ambassadeur Komatina, à son adjoint l'Ambassadeur Berasategui, et à tous leurs collaborateurs, ainsi qu'au personnel du secrétariat qui nous assure tous les services requis.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tchécoslovaquie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, l'Ambassadeur Friedersdorf.

M. FRIEDERSDORF (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Avant d'entamer mon discours préparé, je voudrais saluer chaleureusement le nouveau représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Sharma. Notre délégation se réjouit à l'avance de travailler avec lui au cours des mois à venir.

Alors que s'achève la seconde partie de la session de 1988, la délégation des Etats-Unis estime qu'il importe d'appeler plus particulièrement l'attention sur la question à laquelle, de toute évidence, la Conférence du désarmement travaille le plus activement et qu'elle doit régler de toute urgence. Je vais donc vous faire part de nos observations sur le travail fait cet été en vue de l'interdiction des armes chimiques.

Dans l'ensemble, le bilan des négociations menées durant la période considérée est en demi-teinte et, contrairement à toute attente, on ne peut pas imputer cela à l'absence d'objectif commun, puisque les membres de la Conférence appellent tous de leurs vœux une interdiction complète, effectivement vérifiable et véritablement universelle des armes chimiques. Le Président du Comité spécial, l'Ambassadeur Sujka, tout comme les présidents des trois groupes de travail, MM. Numata, Macedo et Cima, ont travaillé avec sérieux et dévouement à la réalisation d'une convention ainsi conçue. Nous leur sommes reconnaissants de leur attachement à cette cause et de leurs efforts inlassables.

En outre, nous constatons avec satisfaction que, malgré quelques divergences d'opinions, le Comité spécial a pu enfin trouver des solutions de compromis grâce auxquelles ses membres sont parvenus à un accord sur son rapport. En particulier, le Comité a recommandé d'établir une nouvelle procédure qui devrait mettre fin aux discussions incessantes à propos de l'énumération de ses documents dans les rapports, mais aussi réduire le nombre des répétitions inutiles et mettre au premier plan le principe de la responsabilité budgétaire. La délégation des Etats-Unis continuera à chercher des moyens de rationaliser les travaux du Comité spécial sans pour autant porter atteinte aux négociations de fond. J'ajouterai que, étant donné la nécessité de réaliser globalement des économies, il conviendrait de faire des efforts en ce sens dans tous les autres domaines d'activité de la Conférence.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Il reste que les progrès ont été plus lents, alors qu'ils auraient dû continuer à un rythme qui reflète la nécessité urgente et constante de conclure les négociations. Je citerai en exemple les travaux sur les "clauses finales", qui ont même accusé un recul.

Je voudrais présenter ce matin des suggestions constructives afin que nous puissions avancer. Ces observations peuvent se résumer comme suit : premièrement, une participation et une transparence accrues; deuxièmement, la priorité aux problèmes difficiles; enfin, la nécessité de définir des démarches novatrices. Je voudrais vous faire part brièvement de nos propres idées sur chacune de ces questions.

S'agissant de l'élargissement de la participation, les Etats-Unis trouvent encourageant le fait que l'on admette de plus en plus l'importance d'une interdiction véritablement universelle des armes chimiques. Par exemple, les délégations de la République démocratique allemande et de l'Egypte ont avancé des suggestions constructives, tendant à consulter les pays qui ne sont pas représentés à l'heure actuelle aux négociations. Nous en accueillons favorablement l'idée. Il importe beaucoup, en effet, d'appeler l'attention des Etats non membres sur nos travaux, mais n'oublions pas qu'il est capital que les membres de la Conférence y participent activement. S'ils ont l'intention de parvenir à une convention véritablement universelle, les négociateurs doivent entendre et prendre en considération les vues d'Etats les plus divers. Il faut pour cela instaurer un débat plus vigoureux à tous les échelons. Nous encourageons les autres délégations, en particulier celles de pays neutres et non alignés qui ne l'ont pas fait récemment, à s'exprimer tant en séance plénière qu'au sein des groupes de travail chargés de négocier. Prendre une part active aux négociations, c'est aussi faire preuve d'un ferme attachement à la cause du désarmement chimique.

Dans cette même optique, il est encore important d'appuyer le Protocole de Genève de 1925. Cet instrument jette les bases de la négociation d'une interdiction complète des armes chimiques. Chacun d'entre nous a le devoir de faire tout son possible pour éviter une nouvelle érosion des normes qu'il énonce. Les Etats parties au Protocole doivent prendre des mesures afin de mettre un terme aux violations continues et avérées de ses dispositions.

A cet égard, je tiens à informer la Conférence du désarmement que les Etats-Unis sont gravement préoccupés par les attaques à l'arme chimique qui auraient été lancées en Iraq contre la population kurde du pays. Nous avons fait expressément part de notre inquiétude à de très hautes personnalités du Gouvernement iraquien et leur avons indiqué l'incidence que pourraient avoir de tels actes sur les relations entre nos deux pays. Les Etats-Unis ont pris contact avec des responsables de l'Organisation des Nations Unies, des membres du Conseil de sécurité et d'autres Etats pour les consulter sur l'opportunité d'une enquête impartiale, conduite par une équipe d'experts.

Comme l'a suggéré le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, Sir Geoffrey Howe, au cours de la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il conviendrait que les Etats qui ne sont pas encore parties au Protocole y adhèrent. Il est regrettable,

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

en effet, comme l'a noté l'Ambassadrice Solesby dans son intervention en séance plénière le 16 août dernier, que certains membres de la Conférence du désarmement ne soient pas encore parties au Protocole.

Une plus grande transparence est aussi une déclaration d'intention en faveur du désarmement chimique. Nous accueillons avec satisfaction le fait que des données ont été présentées cet été dans le but de faciliter les négociations. Je pense tout particulièrement aux données fournies par l'Ambassadeur Loeis, de l'Indonésie, lors de son intervention du 17 juillet, ainsi que par les représentants des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande, dans divers documents de travail. La délégation des Etats-Unis a elle aussi soumis de nouvelles données à la Conférence. Mais il nous faut de bien plus amples renseignements, en particulier sur la situation dans les pays socialistes et les pays neutres et non alignés. Entre autres, près d'un quart des membres de la Conférence n'ont même pas, semble-t-il, déclaré s'ils possèdent ou non des armes chimiques. Plusieurs pays dont on sait qu'ils ont une industrie chimique importante n'ont pas encore indiqué si leurs équipements industriels tomberaient sous l'effet des dispositions de la Convention relatives à la surveillance de ce secteur. Nous invitons instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait à nous communiquer des renseignements généraux sur la question dans un proche avenir.

Il n'est probablement que trop humain de vouloir éviter les questions difficiles et délicates. Mais adopter une telle attitude face aux négociations ne nous conduira qu'à prolonger l'effort à faire pour achever le projet de convention. La Conférence doit bien plutôt s'attacher à identifier les difficultés qui s'opposent réellement à un accord et les régler. Afin de l'encourager dans cette voie, je voudrais mettre en lumière trois questions que la délégation des Etats-Unis juge être des facteurs essentiels du succès des négociations.

L'un des problèmes les plus difficiles et les plus délicats, c'est certainement d'assurer à tous les Etats une sécurité non diminuée pendant la période de transition, c'est-à-dire durant les dix années au cours desquelles il s'agira de détruire les armes chimiques et les installations de fabrication de telles armes. La capacité en matière d'armes chimiques dont les Etats-Unis se sont dotés et qu'ils ont conservée à titre de facteur de dissuasion, constitue un élément important de leur sécurité globale, aussi le pays considère-t-il qu'il est essentiel de faire en sorte que sa sécurité, comme celle de ses alliés, reste intacte alors que cette capacité est supprimée graduellement. Nous partageons assurément les inquiétudes exprimées par d'autres à ce propos, et nous estimons qu'il est grand temps d'aborder directement ces questions, afin de déterminer la nature comme l'étendue du problème, et de procéder à un échange de vues sur les solutions susceptibles de répondre aux exigences de tous. Nous constatons avec satisfaction que la Conférence entend se pencher sur ces préoccupations, qui pourraient l'amener à reprendre plusieurs articles de la Convention, au cours des discussions qui se dérouleront entre les sessions.

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

Il est un autre problème que le Comité spécial doit s'efforcer de régler : comment faire face à la mise au point éventuelle d'agents de guerre chimique nouveaux ? La question a été soulevée récemment par les représentants de l'Union soviétique, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Tchécoslovaquie. Nous aussi sommes d'avis que le Comité doit examiner minutieusement les dispositions du projet de convention afin de s'assurer qu'elles sont à même de parer aussi efficacement que possible à la menace présentée par d'éventuels agents nouveaux.

Mais délaissions la forme pour aborder le fond du problème. Nous avons l'impression que certaines délégations, en se déclarant préoccupées par la synthèse en laboratoire de petites quantités de produits chimiques inscrits au tableau 1, s'inquiètent, sans vouloir l'avouer, de la mise au point possible d'agents nouveaux. Le Comité spécial a passé des mois à débattre vainement de propositions tendant à faire déclarer de tels laboratoires par les Etats. Nous partageons les préoccupations dont nous a fait part le représentant de la Suède le 13 septembre à ce sujet.

A ce jour, le Comité spécial ne s'est pas attaqué au problème sous-jacent, celui des agents nouveaux, qui est ainsi venu nous empêcher de progresser sur d'autres questions liées au tableau [1]. La délégation des Etats-Unis estime que le Comité devrait régler promptement ces autres questions puis aborder séparément celle des agents nouveaux.

Le troisième point essentiel que je voudrais soulever aujourd'hui concerne la démarche à adopter à l'égard des inspections par mise en demeure. Les consultations intenses qu'a tenues l'Ambassadeur Ekéus au cours de la session de 1987 ont montré clairement que, si les membres appuient dans l'ensemble l'idée d'instituer un régime d'inspection obligatoire, certaines délégations font encore de sérieuses réserves sur certains éléments. Reconnaissant qu'il serait inutile de continuer à attaquer les problèmes de front et que d'autres éléments du régime d'inspection par mise en demeure déterminaient dans une large mesure les conceptions des délégations, le Président du Groupe de travail C, M. Numata, a eu l'intelligence d'axer les travaux de 1988 sur ces autres domaines. Sous sa direction compétente et grâce à sa patience, les discussions ont été très productives, et nous avons pu ainsi ajouter des éléments nouveaux et importants au texte évolutif. Ces succès, nous en sommes certains, faciliteront le règlement de la question centrale qu'est le caractère obligatoire des inspections par mise en demeure, lorsqu'il s'agira de la reprendre. A ce propos, je voudrais aussi dire à la République démocratique allemande notre satisfaction du document de travail qu'elle a présenté récemment sur les procédures d'inspection par mise en demeure. C'est là un document très utile, le tout dernier d'une série d'études par laquelle la République démocratique allemande a contribué d'importance à nos travaux. J'ajouterai, à titre personnel, que notre délégation regrette très sincèrement le départ de l'Ambassadeur Harald Rose, de la République démocratique allemande, et que ses importantes contributions à la Conférence ne seront pas oubliées de sitôt.

A l'évidence, les difficultés qu'il nous reste à régler ne se résument pas aux seules questions dont j'ai fait état. L'Ambassadeur Ekéus a mentionné d'autres problèmes lors de sa déclaration importante, mardi dernier. Certains

(M. Friedersdorf, Etats-Unis d'Amérique)

voudront peut-être mettre l'accent sur d'autres points encore. Nous les encourageons à le faire, pour que chacun sache clairement où se situent les vraies difficultés. C'est uniquement en connaissant mieux les priorités et le champ encore à couvrir que nous parviendrons à conclure une convention.

Je tiens à souligner la nécessité d'adopter des démarches novatrices face au problème particulièrement difficile et unique que pose une interdiction des armes chimiques. Plusieurs idées originales ont été avancées cette année en ce qui concerne notamment les moyens de parvenir à une convention véritablement universelle, d'accroître la confiance durant les négociations, d'établir la base de données dont nous avons sérieusement besoin, de mettre à l'épreuve les procédures d'inspection, et d'accroître l'efficacité du régime de surveillance applicable à l'industrie chimique. Les consultations ouvertes à tous sur les inspections expérimentales, tenues sous la présidence de l'Ambassadeur Ekéus, ont abouti à un ensemble de suggestions précieuses. Les idées avancées ont largement contribué à nos travaux, et dans chaque cas leurs auteurs nous ont indiqué une manière nouvelle et prometteuse d'aborder les problèmes complexes et difficiles qui doivent être réglés.

En outre, la Norvège nous a soumis les tout derniers résultats de ses recherches très utiles en matière d'enquête sur les allégations concernant l'utilisation d'armes chimiques. La Finlande aussi nous a présenté les nouvelles constatations qu'elle a pu faire dans le cadre de ses travaux de recherche, qu'elle a poussés plus loin que quiconque. A notre avis, ces recherches sur les méthodes de vérification contribuent très largement au progrès des négociations. Elles enrichissent le débat et fournissent le matériau - c'est-à-dire la somme de connaissances - dont nous avons besoin pour construire un accord solide. Bref, elles s'intègrent à notre effort commun pour avancer ensemble vers la réalisation d'une convention qui satisfasse véritablement les exigences de sécurité de la communauté mondiale.

Il nous faut bien d'autres idées nouvelles, de la part d'autres délégations encore. Quiconque appelle de ses vœux le progrès continu des négociations a le devoir d'apporter des idées nouvelles qui rendront ce progrès possible. Nous avons l'espoir que les propositions se multiplieront lorsque les négociations reprendront, et qu'elles feront avancer ces dernières.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Je donne maintenant la parole au Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'Ambassadeur Taylhardat, qui va présenter le rapport du Comité spécial publié sous la cote CD/870.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (en qualité de Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace) (traduit de l'espagnol) : Puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je voudrais vous exprimer en tant que représentant du Venezuela, Monsieur le Président, notre satisfaction de vous voir diriger les travaux de la Conférence durant le mois de septembre. Nos deux pays sont liés non seulement par une amitié solide, mais aussi par une grande tradition de coopération mutuelle au sein de l'Organisation dont l'objectif fondamental est d'assurer la défense du recours, qui constitue la principale richesse

(M. Taylhardat, Venezuela)

naturelle de nos pays. Vous avez joué personnellement un rôle très actif à cet égard et nous vous offrons notre coopération en vous souhaitant le succès dans votre tâche délicate. Ma délégation se joint aux autres délégations qui ont formulé le voeu que les négociations en cours aboutissent au règlement définitif du conflit dans le Golfe.

Je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues, les Ambassadeurs Aung Thant de la Birmanie, Varga de la Hongrie et Sharma de l'Inde, à qui nous offrons aussi tout notre concours en leur souhaitant le succès dans leurs nouvelles fonctions.

Je voudrais également dire à l'Ambassadeur Harald Rose, ou lui faire savoir par son collègue, que nous regrettons sincèrement son départ définitif de Genève et le remercions de son agréable compagnie et de sa participation toujours équilibrée et constructive aux travaux de la Conférence. Nous espérons que les nouvelles fonctions que lui confiera son gouvernement nous donneront l'occasion de le rencontrer afin que nous puissions continuer de bénéficier de son précieux concours et de son amitié cordiale.

J'ai maintenant l'honneur de présenter à la Conférence du désarmement le rapport du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont j'ai eu le privilège d'exercer la présidence durant l'année en cours. Ce rapport est publié sous la cote CD/870, comme vous l'avez indiqué, et contient quatre chapitres comprenant l'introduction, l'organisation des travaux, les travaux de fond réalisés durant la session de 1988 et les conclusions.

Bien que la lecture de ce document permette d'avoir une idée claire des activités accomplies, je voudrais ajouter à l'intention de la Conférence quelques réflexions sur les travaux qui ont été menés à bien. Pour commencer, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mes trois illustres prédécesseurs à la présidence du Comité spécial, les Ambassadeurs Alfarargi de l'Egypte, Bayart de la Mongolie et Puqliese de l'Italie, qui ont créé les bases sur lesquelles se sont appuyés les travaux de 1988. Chacun d'entre eux a imprimé un élan nouveau et vigoureux aux travaux, ce qui a rendu ma tâche d'autant plus stimulante.

Je crois ne pas exagérer en affirmant que le point 5 de l'ordre du jour de la Conférence a revêtu cette année un caractère particulier étant donné que son examen dans les instances multilatérales a été dominé par deux tendances. D'une part, la grande majorité des pays désirent que soient adoptées des mesures spécifiques visant à empêcher que la course aux armements s'étende à l'espace. D'autre part, cette question a pris un caractère particulièrement sensible et délicat pour certains pays, ce qui les a incités à adopter une position extrêmement prudente et à éviter que la Conférence joue un rôle significatif dans ce domaine en subordonnant l'action multilatérale à l'évolution des efforts accomplis sur le plan bilatéral.

Cela dit, je crois que la lecture du rapport que je présente maintenant à la Conférence permet de reconnaître que la question a fait l'objet cette année d'une attention croissante. Les délégations sont intervenues en nombre plus grand, aussi bien durant les séances plénières de la Conférence qu'au sein

(M. Taylhardat, Venezuela)

du Comité, pour exposer leurs opinions et présenter des propositions concrètes. Cela reflète à mon sens la priorité chaque fois plus élevée qu'acquiert cette question dans l'ensemble du domaine du désarmement.

Mon principal souci en qualité de président du Comité a consisté à essayer de parvenir à ce que, sur la base des travaux effectués les années précédentes, les débats de la présente session permettent de faire progresser les efforts de la communauté internationale visant à prévenir la course aux armements dans l'espace. Au début de nos travaux, j'ai indiqué que pour y arriver, il fallait travailler de la manière la plus efficace et la plus pratique possible, et j'ai adopté à cette occasion les mots qu'avait employés à ce moment-là l'Ambassadeur Morel de la France en soulignant qu'il était nécessaire d'aborder la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace "de manière spécifique, concrète, réaliste".

Je crois que cette façon d'orienter les activités du Comité a produit un effet favorable puisque l'examen de la question a subi cette année un changement qualitatif, même si certains se refusent à le reconnaître. Ce changement est tout à fait évident à la lecture du chapitre III du rapport où il est estimé qu'en 1988, on a approfondi encore l'examen quant au fond des questions figurant au programme de travail. Il en est résulté une meilleure appréciation des incidences politiques et techniques délicates que soulève la question. En même temps, on a vu clairement les divergences importantes qui existent dans les positions fondamentales des principaux acteurs de cette problématique complexe. Loin de constituer un recul, je crois que cela représente un pas en avant étant donné que, tant que l'on ne percevra pas clairement ce qui nous sépare les uns des autres, il ne sera pas possible d'essayer d'effacer les divergences et de rapprocher les extrêmes.

Un autre aspect ressort clairement de la lecture du chapitre III du rapport : les délibérations ont pour l'essentiel porté sur les différentes propositions qui ont été présentées au cours de cette année. Cela a donné aux travaux une orientation pragmatique. Il est également ressorti que, bien que tous les membres du Comité reconnaissent que les trois questions figurant au programme de travail sont pareillement importantes et qu'aucune ne peut être considérée comme épuisée, il existe en même temps un secteur important du Comité qui ne désire pas que le programme de travail se transforme en une sorte de camisole de force qui entrave la marche du Comité.

Les débats sur les propositions ont été considérablement facilités par un document officieux que j'ai pris la liberté d'établir, dans lequel j'ai présenté la liste des propositions soumises par les diverses délégations durant les quatre années d'existence du Comité.

En résumé, le fait de concentrer l'attention sur le point du programme de travail relatif aux propositions existantes et aux initiatives futures a permis de mettre davantage en relief ce que l'on a appelé le "lien organique" qui existe entre les trois points du programme de travail. En même temps, cela a montré qu'il était nécessaire pour avancer de concentrer l'attention sur l'identification des mesures concrètes que la communauté internationale peut appliquer pour empêcher la course aux armements dans l'espace.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Je dois confesser qu'en accomplissant ma tâche de président du Comité spécial, j'ai eu bien des fois la sensation de conduire un véhicule à quatre roues dont l'une fonctionnait mal et parfois en sens contraire, le résultat étant que le véhicule pouvait à peine se mouvoir avec difficulté.

C'est ainsi que le Comité, pour ce qui est des conclusions, s'est borné à reproduire dans le rapport actuellement présenté à la Conférence le même texte qui figurait dans le rapport spécial soumis à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Cette partie du rapport étant celle où sont réunis les idées et les concepts autour desquels le consensus peut se dégager, il n'a pas été possible d'aller plus loin que ce qui y est dit.

La décision de reproduire les conclusions du rapport spécial a été le résultat d'un compromis qui montre l'esprit de souplesse manifesté par les Etats membres de la Conférence et leur désir d'assurer la continuité future des travaux du Comité spécial.

Pour conclure ma présentation du rapport du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, je voudrais recommander à la Conférence de l'approuver et exprimer en même temps l'espoir sincère que les travaux du Comité recevront l'an prochain l'impulsion exigée par l'importance de la question, afin que ses résultats reflètent fidèlement la préoccupation profonde que suscite dans la communauté internationale le danger, chaque fois plus certain, que l'espace se transforme en une nouvelle arène de la compétition dans le domaine des armements.

Je voudrais enfin exprimer ma reconnaissance aux coordonnateurs des différents groupes, les représentants de l'Egypte, de la Mongolie et de l'Italie, ainsi qu'au représentant de la Chine, pour le précieux concours qu'ils ont apporté aux travaux du Comité et pour leurs orientations toujours opportunes et pertinentes qui m'ont considérablement aidé à accomplir ma tâche.

Je dois une reconnaissance toute particulière à Mlle Aida Levin, secrétaire du Comité, pour l'aide précieuse qu'elle m'a accordée à tout moment et pour les efforts infatigables qu'elle a consacrés au Comité. Je suis également reconnaissant à tous les autres membres du secrétariat qui, directement ou indirectement, ont rendu possible notre tâche et ont contribué à assurer tous les services nécessaires pour que les séances du Comité se déroulent sans encombre.

J'adresse aussi mes remerciements aux interprètes et je leur exprime toute notre admiration et notre profond respect pour la compétence et le dévouement avec lesquels ils ont rempli leur tâche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Taylhardat, Président du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, pour sa présentation du rapport de cet organe subsidiaire publié sous la cote CD/870, ainsi que pour les paroles aimables qu'il a adressées au président et à son pays. Je félicite

(Le Président)

l'Ambassadeur de la conclusion des travaux du Comité spécial, dont nous adopterons le rapport à notre dernière séance plénière. Je donne maintenant la parole au représentant de la République fédérale d'Allemagne, l'Ambassadeur von Stülpnagel.

M. von STULPNAGEL (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord accueillir notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Sharma de l'Inde, et lui souhaiter le succès dans nos travaux. Je voudrais aussi saluer amicalement à l'occasion de son départ l'Ambassadeur Rose, mon voisin, qui a apporté de nombreuses contributions fort utiles aux travaux de la Conférence, et je lui adresse mes meilleurs vœux pour ses nouvelles fonctions.

Je voudrais prendre aujourd'hui brièvement la parole pour tenir la promesse que j'ai faite à la Conférence le 18 août dernier, le lendemain de la première expérience de vérification conjointe - l'explosion expérimentale qui a été effectuée au polygone d'essais du Nevada aux Etats-Unis.

Il y a un mois, lorsque l'explosion de la première expérience conjointe a été réalisée, les relevés sismiques de la station complexe de Graefenberg ont été présentés à la Conférence du désarmement. Le but était de démontrer les avantages de stations sismographiques "ouvertes" qui permettent d'accéder immédiatement et librement aux tracés sismiques. En tant qu'éléments d'un système mondial de surveillance sismique, les stations ouvertes sont considérées comme facilitant les procédures d'échange de tracés entre les centres nationaux et internationaux de données.

A l'occasion de la deuxième expérience qui a eu lieu hier à 4 heures TU sur le polygone d'essais soviétique à Semipalatinsk dans le Kazakhstan oriental, le concept de station ouverte a fait de nouveau ses preuves. Cette fois, cependant, les relevés des sismogrammes, qui sont maintenant distribués dans la salle, indiquent les enregistrements de deux stations "ouvertes". Le premier provient, comme dans le cas de la première expérience, de la station complexe de Graefenberg. A une distance de 8 000 km de Semipalatinsk, les signaux sismiques sont arrivés en République fédérale d'Allemagne près de 8 minutes après l'explosion. Les sismogrammes du deuxième relevé montrent les signaux enregistrés dans la station à trois composantes CTB (Charters Towers), située dans le Queensland en Australie. A une distance de 10 000 km de Semipalatinsk, les signaux sont arrivés 5 minutes plus tard à 4:13:07 TU. Immédiatement après l'heure prévue, l'accès au système ouvert australien a été assuré par les lignes de communication à grande vitesse du Réseau international de commutation par paquets de données afin de commencer à transmettre les enregistrements des tracés au Centre national de données de la République fédérale d'Allemagne. De là, nous avons reçu hier matin à Genève les tracés des sismogrammes transmis par télécopie.

Bien que cette expérience d'échange de tracés sismiques ait été conduite à titre bilatéral, d'autres stations de ce type ont pu être incluses du fait que le concept de station ouverte ne requiert pas d'arrangements spéciaux pour l'organisation du transfert de données ni de méthodes techniques perfectionnées. Quoi qu'il en soit, cet essai à petite échelle prouve à nouveau l'efficacité de ce concept et les avantages d'un accès libre et sans entrave aux données.

(M. von Stulpnagel, République fédérale d'Allemagne)

En ce qui concerne l'explosion de la deuxième expérience de vérification conjointe, la magnitude de cet événement a été relevée aux deux stations à $m_b = 6.0$. Les données sismiques de la station australienne confirment ce résultat. En supposant que l'explosion a été effectuée dans de la roche dure humide, la magnitude de Graefenberg correspond à une puissance située juste au-dessous de 150 kT de TNT. Cette hypothèse correspond certainement beaucoup mieux aux conditions géologiques du polygone d'essais soviétique du Kazakhstan oriental qu'à celles du polygone américain du Nevada. Par conséquent, le degré de fiabilité de ce résultat devrait être plus élevé que dans le cas de la première expérience conjointe, qui a été estimée à 75 kT seulement. Si les deux explosions ont eu la même puissance, la force de l'essai nucléaire américain est sous-estimée tant que l'on ne tient pas compte des conditions géologiques propres à la zone. Les incertitudes de l'estimation de la puissance par des moyens sismologiques devraient diminuer si l'on autorise l'accès public aux données sur les expériences conjointes ainsi que sur les essais nucléaires précédents, comme l'ont indiqué les Etats-Unis et l'URSS.

Par ailleurs, nous continuons à espérer que la Conférence sera bientôt à même de commencer des travaux concrets sur la question d'une future interdiction des essais nucléaires au sein d'un organe subsidiaire doté d'un mandat approprié. Comme l'ont montré les résultats des expériences conjointes, il reste à résoudre certains problèmes dans le contexte de la vérification efficace d'une interdiction des essais appliquée au niveau mondial - problèmes qui, grâce aux compétences des membres du Groupe d'experts scientifiques, pourraient tout à fait être abordés à la Conférence. Les pourparlers bilatéraux entre les Etats-Unis et l'URSS sur les questions relatives aux essais nucléaires et les expériences de vérification conjointes ont sensiblement modifié le paysage politique après une longue période de quasi-stagnation. Les membres de la Conférence devraient réagir face à cette évolution en manifestant la souplesse voulue pour parvenir à un parallélisme constructif entre les efforts bilatéraux et multilatéraux dans le domaine du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration le représentant de la République fédérale d'Allemagne. Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan, M. Ezdi.

M. ASIF EZDI (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole ce mois-ci, je voudrais commencer par vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois de septembre. Pays voisins, et frères musulmans, le Pakistan et l'Iran entretiennent des relations très étroites et collaborent depuis longtemps au sein des organismes internationaux. Vous pouvez compter sur le soutien sans réserve de ma délégation tandis que vous vous acquitterez de vos importantes responsabilités au cours de ce mois et pendant l'intersession. Vous avez déjà donné amplement la preuve de votre capacité à guider nos travaux et nous sommes certains que, sous votre direction, la session en cours sera menée à bonne fin, avec souplesse et efficacité. Je tiens également à dire combien ma délégation a apprécié la compétence avec laquelle votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Loéis de l'Indonésie, a dirigé les travaux de la Conférence le mois dernier.

(M. Asif Ezdi, Pakistan)

Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Varga de la Hongrie, à l'Ambassadeur Aunq Thant de la Birmanie et à l'Ambassadeur Sharma de l'Inde, qui se sont joints à nous depuis la dernière intervention de ma délégation. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec eux pour résoudre les nombreux problèmes difficiles auxquels la Conférence doit faire face. Je transmets aussi les meilleurs voeux de ma délégation à l'Ambassadeur Rose de la République démocratique allemande, qui est affecté à un nouveau poste, et lui dis toute notre reconnaissance pour sa précieuse contribution à nos travaux.

Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la Conférence ce mois-ci, le Ministre des affaires étrangères de votre pays, S. E. Ali Akbar Velayati, nous a rappelé combien il était urgent de conclure une convention interdisant la mise au point, la fabrication et le stockage d'armes chimiques. C'est cette question que je me propose d'aborder aujourd'hui.

L'importance d'une interdiction globale, efficace, vérifiable et équitable des armes chimiques est évidente aujourd'hui plus que jamais. Des enquêtes indépendantes effectuées par l'ONU ont permis de conclure à plusieurs reprises que ces armes avaient été utilisées de façon quasi banale au cours de la guerre entre l'Iran et l'Iraq. Ces armes n'ont pas seulement fait des victimes dans les rangs des militaires mais aussi chez des civils innocents. Le monde entier a été bouleversé et indigné par cette violation flagrante du Protocole de Genève, ce qui n'a pas suffi, toutefois, à empêcher que l'on recoure à ces armes horribles. Au contraire, elles ont été utilisées plus intensément et plus fréquemment ces derniers mois. Ces faits nous inquiètent vivement. La guerre entre l'Iran et l'Iraq a montré l'efficacité militaire des armes chimiques, qui ont aidé leurs utilisateurs à remporter des succès sur le champ de bataille. L'interdiction d'utiliser des armes chimiques semble avoir perdu de sa force. Ce sont des leçons que nous devons garder à l'esprit tandis que nous travaillons à la mise au point d'une convention efficace sur les armes chimiques.

A la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, on s'est généralement accordé pour reconnaître qu'il importait de conclure dans les meilleurs délais une convention sur les armes chimiques et de continuer de donner à cette question un caractère d'urgence. Nous tenons à dire combien nous apprécions le dynamisme et le savoir-faire avec lesquels le Président du Comité spécial des armes chimiques, l'Ambassadeur Sujka de la Pologne, et les trois présidents des groupes, MM. Cima de la Tchécoslovaquie, Macedo du Mexique et Numata du Japon, ont guidé nos travaux. Toutefois, en dépit de leur ingéniosité et de leurs efforts, les résultats obtenus cet été ne sont pas ce que l'on pouvait espérer. Il semble que nos négociations soient en perte de vitesse.

Nous n'ignorons pas qu'il reste des problèmes difficiles à résoudre, qu'ils soient de nature essentiellement technique ou politique. Tandis que nous oeuvrons dans ce sens et que nous mettons au point les détails du projet de convention, il convient que nous ne perdions jamais de vue notre objectif :

(M. Asif Ezdi, Pakistan)

une convention assurant qu'aucune violation importante n'échappe à la détection et garantissant la sécurité non diminuée de tous les Etats parties. Seule une convention de ce type serait viable et capable de susciter l'adhésion de nombreux Etats.

Les discussions au sein du Groupe de travail A sur le contrôle de la non-fabrication dans l'industrie chimique n'ont pas été encourageantes. Les textes de l'article VI et de son annexe qui nous ont été remis au commencement de la session n'ont guère évolué. Sur certains points, nous avons davantage entendu un rappel de positions anciennes que constaté un effort sérieux pour trouver des solutions. Nous ne sous-estimons pas la complexité de la tâche qui consiste à mettre au point un régime de vérification efficace dans une industrie énorme, dont les nombreux produits peuvent servir à toutes sortes d'usages et présenter des risques de niveaux différents pour la convention. Nous reconnaissons également qu'il ne faudrait pas gêner indûment des activités industrielles légitimes. Toutefois, notre considération dominante devrait être de mettre au point des mécanismes qui permettent d'être certain que la convention est respectée et de détecter une éventuelle violation. Si nous devons nous tromper, que ce soit dans le sens d'une intrusion exagérée plutôt que d'une intrusion insuffisante.

Même si aucun progrès pratique n'a été enregistré pour ce qui est de l'article VI, un travail utile et considérable n'en a pas moins été accompli. Cet été, notre dialogue avec des représentants de l'industrie chimique s'est avéré une expérience fructueuse. Le concept d'inspection ad hoc a été repris et notre attention s'est concentrée pour la première fois sur le problème de la confidentialité des informations. Ces deux questions correspondent à des préoccupations légitimes et il faudra les étudier plus en détail. Comme ma délégation l'a déjà dit cette année, la fabrication clandestine dans des installations non soumises à des inspections de routine est un problème réel. En l'abordant, nous devrions veiller à ne pas donner au Secrétariat technique des pouvoirs qui compromettraient son caractère non politique. Nous comprenons bien l'importance que l'industrie attache à la protection des informations sensibles et son souci de ne pas les voir tomber aux mains de concurrents commerciaux. Il ne faudrait cependant pas que ces préoccupations l'emportent sur la nécessité d'une vérification efficace. Nous pensons qu'en ce domaine, les considérations commerciales doivent passer après les considérations de sécurité nationale.

Nous constatons avec plaisir que plusieurs pays qui fabriquent des produits chimiques intéressant la Convention se sont montrés prêts à effectuer des expériences au niveau national pour tester les procédures de vérification prévues par la convention et à centraliser leurs données d'expérience pour que le Comité spécial puisse en faire l'évaluation. Cette opération devrait être bientôt suivie d'exercices multilatéraux d'inspection expérimentale. Sans aucun doute, ces exercices nous aideront à mettre au point les procédures d'inspection. A cet égard, j'aimerais dire combien nous apprécions le travail précieux de l'Ambassadeur Ekéus de la Suède, Président des consultations à participation non restreinte sur les inspections expérimentales.

(M. Asif Ezdi, Pakistan)

Comme la plupart des autres membres du Groupe des 21, ma délégation attache une importance particulière à l'article 11 sur le développement économique et technologique. Cette question a fait l'objet de discussions intenses au sein du Groupe A, qui a mis au point un texte où les passages restant entre crochets sont assez peu nombreux. Ma délégation avait espéré que, comme les autres textes qui ont bénéficié d'un examen en profondeur et sur lesquels un large accord s'était fait, l'article XI pourrait figurer à l'appendice I. Malheureusement, certaines délégations ont cru devoir s'opposer à son incorporation dans le texte évolutif pour des raisons qui nous paraissent bien peu convaincantes.

L'accord auquel est parvenu le Groupe de travail B sur une définition des installations de fabrication, sur le principe selon lequel toutes ces installations seraient détruites et sur les modifications à apporter en conséquence aux articles II et V du texte évolutif constitue l'un des principaux succès de la session en cours. La question de l'ordre de destruction des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication demeure un problème essentiel. Comme nous l'avons déjà dit dans le passé, pour répondre aux préoccupations de sécurité au cours de la période de destruction, il faudrait apporter des ajustements à l'ordre de destruction. L'entretien de stocks secrets ou la poursuite de la fabrication au cours de cette période seraient toutefois en contradiction avec les objectifs fondamentaux de la convention.

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'article X dans une convention viable garantissant une sécurité non diminuée à tous les participants. Il serait irréaliste d'imaginer que la menace chimique va disparaître avec la signature ou l'entrée en vigueur de la convention. Avant d'y adhérer, chaque Etat devrait pouvoir être certain qu'il ne devient pas de ce fait plus vulnérable à une attaque chimique lancée par un adversaire en puissance. Dans le passé, il est arrivé que des armes chimiques soient utilisées contre des Etats qui étaient incapables de rendre la pareille et de se protéger contre ces armes. Avec l'interdiction de la fabrication et de la possession d'armes chimiques, il deviendra encore plus important pour les Etats parties de disposer d'une capacité de protection. Un certain nombre de pays sont dotés de cette capacité, mais la majorité ne l'est pas. Il est donc essentiel que la convention prévoie des mesures efficaces et fiables d'assistance en matière de protection. C'est seulement dans cette optique que l'on peut résoudre la question avec réalisme. Ces problèmes n'ont pas qu'un intérêt spéculatif ou théorique comme l'a prétendu une délégation lors de la dernière séance : ils intéressent directement la sécurité nationale de nombreux pays et ne peuvent être écartés à la légère.

Ma délégation a fait cet été quelques propositions au sein du Groupe B pour améliorer l'article X; elle a notamment proposé que les Etats parties concluent avec l'Organisation, sur la base d'un accord type, des accords relatifs à l'assistance en matière de protection. Certaines délégations, toutefois, préféreraient que les dispositions de l'article X restent floues. Voilà qui ne contribuerait guère à rendre la Convention plus crédible ou plus solide ni à accroître le nombre des Etats parties. J'aimerais à cette occasion dire combien nous avons apprécié la déclaration du 11 août 1988 de l'Ambassadeur Nazarkine de l'Union soviétique, qui a proposé, en ce qui

(M. Asif Ezdi, Pakistan)

concerne l'article X, l'élaboration de dispositions prévoyant des mesures collectives que prendraient les Etats parties et la conclusion d'accords spéciaux entre les Etats parties et le Secrétariat technique.

Au sein du Groupe de travail C, des progrès sensibles ont été accomplis dans deux domaines spécifiques de l'inspection par mise en demeure, à savoir la procédure à suivre après la présentation du rapport et les principes directeurs pour l'inspection par mise en demeure. Un grand nombre des problèmes clés que pose l'article IX restent cependant à résoudre. Il faudrait, pour remédier à cet état de choses, adopter une approche multilatérale reconnaissant qu'il est dans l'intérêt de chaque Etat partie que soient dissipés les doutes qui ont été à l'origine de l'inspection par mise en demeure. A cette fin, le Conseil exécutif devrait être habilité à résoudre les cas litigieux.

Les discussions sur les clauses finales de la convention qui ont eu lieu sous la direction du Président du Comité spécial ont servi à clarifier divers aspects de la question. Nous espérons qu'elles constitueront une première étape du règlement des problèmes en suspens. Selon nous, la convention devrait exclure explicitement toute possibilité de réserves. En outre, toute réserve apportée dans le cadre du Protocole de Genève à l'égard de l'interdiction de l'utilisation serait de toute évidence incompatible avec l'article premier et donc nulle aux yeux des Etats parties à la convention.

Nous voudrions dire toute notre reconnaissance aux délégations qui ont fourni à la Conférence des informations sur leurs stocks d'armes chimiques et leurs installations de fabrication ainsi que sur les produits chimiques intéressant la Convention qui y sont fabriqués. Ces informations contribuent à renforcer la confiance et facilitent l'établissement de procédures efficaces de vérification.

La semaine dernière, l'Ambassadeur Elaraby de l'Egypte a attiré notre attention sur une question importante que nous n'avions pas encore abordée dans son intégralité : celle des mesures collectives que les Etats parties doivent prendre contre un pays, partie ou non à la convention, qui utilise des armes chimiques ou dont les armes chimiques menacent de toute autre manière un Etat partie. Comme l'ont montré de récents exemples d'emploi d'armes chimiques, une réprimande ou une réclamation de la communauté internationale ne constituent pas une dissuasion efficace. Il est essentiel que la communauté internationale dispose aussi d'un mécanisme obligeant l'Etat récalcitrant à mettre un terme à ses agissements ou augmentant au moins le coût de cette politique. Le texte évolutif actuel prévoit déjà de créer une structure institutionnelle multilatérale pour l'application de la convention. Il faudrait maintenant aborder la question de savoir quel est ou quels sont les organes à qui il appartiendrait de prendre l'initiative des mesures dirigées contre l'Etat contrevenant. Cette question d'organisation relève essentiellement de l'article VIII, mais nous admettons aussi qu'elle touche d'autres parties de la convention. Il vaudrait donc peut-être la peine de traiter de cette question dans un article séparé et de l'étudier au cours de l'intersession en même temps que les autres questions que le Président du Comité spécial a mentionnées il y a quelque temps.

(M. Asif Ezdi, Pakistan)

Plusieurs délégations ont souligné l'importance que revêt l'universalité de la convention sur les armes chimiques. Nous partageons ce point de vue. Pour que la convention soit universelle, le meilleur moyen est de faire en sorte que chaque Etat juge préférable, du point de vue de sa sécurité, d'y adhérer. A cet égard, nous voudrions souligner que des dispositions efficaces sur l'assistance et sur les mesures à prendre en cas de violation peuvent être des arguments importants en faveur de la convention.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a exprimées à mon égard ainsi qu'à celui de mon pays et de mon ministre, à propos de l'allocation que ce dernier a prononcée devant cette auguste assemblée. Je le remercie également des paroles aimables qu'il a adressées à mon prédécesseur, l'Ambassadeur Loeis. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, l'Ambassadeur Butler.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Avant de prononcer mon allocution, je voudrais appeler l'attention de la Conférence sur le document CD/872 dont j'ai demandé que la distribution soit faite aujourd'hui. Ce document reproduit le texte d'une déclaration faite le 9 septembre par le sénateur Gareth Evans, Ministre australien des affaires étrangères et du commerce, au sujet de l'emploi d'armes chimiques qui serait fait contre des tribus kurdes dans le nord de l'Iraq.

La séance plénière d'aujourd'hui marque pour moi la fin de cinq années de service en tant que chef de la délégation australienne à la Conférence du désarmement. J'ai donc pensé qu'il était peut-être opportun et, je l'espère, utile, de faire quelques observations personnelles. Je souligne qu'il s'agit d'observations, et de rien d'autre.

Lorsque j'ai pris mes fonctions à la Conférence en février 1984, j'étais le premier Ambassadeur australien affecté aux questions de désarmement. En 1983, le Gouvernement australien avait décidé de débloquer des crédits uniquement réservés au désarmement; cette décision était l'aboutissement direct de deux préoccupations australiennes très spécifiques.

Tout d'abord, nous avons une confiance inébranlable dans les institutions multilatérales qui ont été mises sur pied après les événements terribles de la seconde guerre mondiale. L'Australie a joué un rôle prépondérant lors de la Conférence de San Francisco sur la Charte des Nations Unies et a figuré parmi les Membres originaires de l'Organisation. Nous autres Australiens étions alors convaincus qu'il fallait que la communauté mondiale soit façonnée par un nouvel ensemble de valeurs et de règles, au coeur desquelles était la détermination "à préserver les générations futures du fléau de la guerre", comme il est dit dans la Charte.

C'est toujours notre point de vue aujourd'hui. En fait, il n'a fait que se renforcer à mesure que s'accroissait la communauté des nations à la suite du grand mouvement de décolonisation, qui a fait de l'interdépendance de notre monde moderne une réalité.

(M. Butler, Australie)

En second lieu, l'Australie était profondément convaincue il y a cinq ans, et elle le reste aujourd'hui, que le maintien de la paix et de la sécurité internationales exige que l'on négocie l'adoption de mesures concrètes, pratiques et durables de limitation des armements et de désarmement.

J'ai donc pris ma place à cette Conférence, fort de ces convictions spécifiquement australiennes et très impressionné en même temps parce que je savais que tout au long de ce siècle les diverses formes qu'avait prises la Conférence du désarmement de Genève avaient rassemblé des personnalités de grande envergure chargées de résoudre des problèmes d'une complexité et d'une importance immenses.

L'expérience personnelle que j'ai acquise au cours de ces cinq dernières années, c'est-à-dire pendant la moitié de l'existence de l'actuelle Conférence du désarmement, n'a en rien modifié mon point de vue sur l'importance et la nécessité des travaux que nous effectuons ici.

Cependant, comme tous ceux d'entre nous qui travaillons ici, mon expérience n'a pas été uniforme. Il y a eu en effet des moments où ont semblé devoir l'emporter le découragement ou la déception devant la lourdeur de notre tâche et la lenteur de nos progrès.

Dans d'autres cas, la lumière au bout du tunnel gagnait en intensité et cessait de vaciller. Il est peut-être inévitable que notre expérience soit aussi variée, car on peut véritablement dire des activités en matière de désarmement qu'elles constituent un bon exemple de philosophie en action.

Sur le plan philosophique, nous avons tous à nous prononcer sur la nature de la vie et des relations humaines. Par exemple, nous sommes obligés de nous demander s'il est inévitable qu'il y ait des conflits entre les hommes. S'il s'agit de savoir s'il y aura toujours des points de vue divergents, la réponse est probablement affirmative. Mais s'il s'agit de savoir s'il est inévitable que les hommes dont les points de vue divergent prennent les armes et se battent, la réponse est que ce n'est rien moins qu'inévitable.

On peut se demander ensuite si c'est la détention d'armes qui rend les conflits violents inévitables ou si c'est le sentiment de leur différence qui entraîne les peuples et les Etats à prendre les armes. Je ne prétends pas apporter une réponse définitive à ces questions, me contentant d'une simple remarque à ce sujet qui concerne particulièrement notre époque.

Jamais, en effet, il n'y a eu autant d'armes que de nos jours. Cela est vrai en termes absolus, c'est-à-dire si l'on prend le montant des ressources consacrées aux armements, mais également en termes relatifs, c'est-à-dire si l'on considère le perfectionnement technique et la puissance de destruction des systèmes d'armements modernes.

C'est là un fait dont il n'y a à mon avis qu'une conclusion impérative à tirer : jamais, depuis que l'histoire existe, nous n'avons eu tant besoin d'un désarmement et d'une limitation des armements. D'où l'importance incontestable des travaux de la Conférence du désarmement. C'est parce que

(M. Butler, Australie)

j'en suis bien conscient que je me propose maintenant de me livrer à une critique constructive de notre façon de procéder. Je le fais en tant qu'ami de la Conférence, et avec optimisme.

Du fait que nous sommes chargés d'une tâche considérable, nous ne devrions pas encombrer les travaux de la Conférence par des considérations idéologiques et quasiment byzantines. Nous perdons trop de temps en controverses purement verbales pour savoir quel dogme en matière de désarmement est le meilleur ou le plus orthodoxe.

Les travaux de la Conférence s'amélioreraient grandement si, laissant là ces controverses, elle se concentrerait sur des propositions pratiques et visait des réalités telles que les dépenses d'armement, l'élimination des armes de destruction massive, l'élimination des armes chimiques et la prévention de la course aux armements dans l'espace. Je pense que la Conférence fait la part trop belle aux raffinements diplomatiques. Nous consacrons un temps disproportionné à nous congratuler au moment où nous prenons nos fonctions, alors qu'en temps ordinaire nous ne sommes là que parce que nos gouvernements nous ont nommés, ou bien tout simplement parce que c'est ainsi que le veut l'ordre alphabétique.

L'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale des Nations Unies a pour objectif d'empêcher les pertes de temps qu'entraînent les félicitations. C'est un exemple dont nous devrions nous inspirer, comme je l'ai fait aujourd'hui. Faute de cela, nous risquons de passer aux yeux du public pour un club bien gentil et non pour une assemblée de travail.

D'après mon expérience, nous avons passé trop de temps à discuter des mandats de comités spéciaux - ces comités qui devraient être les laboratoires d'un travail sérieux en matière de désarmement. Ce théâtre d'ombres et cette substitution de la forme au fond ne sont pas seulement ahurissants, ils contreviennent probablement, je le dis sérieusement, à un règlement intérieur que nous avons adopté et établi nous-mêmes.

L'article 23 de ce règlement reconnaît en effet que lorsque nous abordons tel ou tel point de l'ordre du jour, nos activités peuvent prendre diverses formes. Il distingue entre les cas où peuvent être réunies "les conditions nécessaires pour négocier un projet de traité ou d'autres projets de texte" et les autres cas où la meilleure façon de procéder est de constituer des groupes de travail, des groupes techniques ou des groupes d'experts gouvernementaux.

Pour en revenir au byzantinisme, je rappellerai qu'il y a 5 ou 600 ans des théologiens chrétiens ont débattu pour savoir combien d'anges pouvaient tenir sur une tête d'épingle. La question n'a jamais été résolue, mais elle semble heureusement avoir été rejetée dans les poubelles de l'histoire. C'est ce que nous devrions faire avec nos controverses sur les mandats, en cessant d'accorder la préférence au menuet diplomatique pour nous atteler à cette tâche plus difficile et plus importante qu'est la limitation des armements et le désarmement.

(M. Butler, Australie)

A la fin de chacune de nos sessions annuelles, nous établissons un rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies sur ce que nous avons fait au cours de l'année. Dans ce rapport, nous rendons compte de la façon dont nous nous sommes acquittés des tâches capitales qui nous ont été confiées. Ce rapport est rédigé en séances privées.

Si nous devons nous réjouir d'une chose, c'est bien de cela, car je ne pense pas que ceux qui nous ont envoyés ici, c'est-à-dire en fin de compte les peuples de nos pays, en croiraient leurs yeux s'ils voyaient ce qui se passe dans ces réunions privées. Lorsqu'il s'agit de répartir les responsabilités pour la lenteur de nos progrès, c'est la débandade et nous nous précipitons comme des lemmings, avec autant d'aveuglement que ces malheureuses créatures.

La question n'est certainement pas de découvrir les responsables mais de repérer les problèmes qui se sont posés et de se demander comment nous pourrions les résoudre la prochaine fois.

Au cours de la période où j'ai participé aux travaux de la Conférence, j'ai assisté à un changement profond dans ce que l'on appelle d'ordinaire les relations Est-Ouest. Ce changement a fait beaucoup progresser le désarmement et, au-delà du désarmement, a permis de résoudre réellement, ou d'envisager de résoudre de graves conflits régionaux. Je félicite ceux qui, à l'Est comme à l'Ouest, ont été les artisans de ce changement et j'ai l'audace de leur en demander davantage.

Nous sommes sur la bonne voie. Nos progrès devraient et doivent se poursuivre. Mais il faut absolument reconnaître que la Conférence du désarmement est un organe universel. Elle représente l'ensemble de la communauté des nations; c'est donc aussi en son sein que se développent non seulement les relations Est-Ouest mais également les relations Nord-Sud.

Je suis très préoccupé de constater que dans le domaine du désarmement les progrès Nord-Sud sont désormais en retard sur les progrès Est-Ouest. Ce qu'il faut, c'est redoubler d'efforts pour résoudre les questions d'armement, de limitation des armements et de désarmement qui inquiètent tant un certain nombre des pays qui n'appartiennent ni à l'Est ni à l'Ouest. C'est à tort que ces questions, en particulier celle des armes classiques, ne figurent pas à notre ordre du jour, et il faut remédier de toute urgence à cet état de choses.

Cela dit, je tiens à préciser clairement que je ne nie pas le caractère universel de la menace que constituent les armes nucléaires. En ce sens, c'est à bon droit que les principaux problèmes que posent les armes nucléaires figurent à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Mais il est pour le moins curieux de constater que certains des Etats membres de cette Conférence qui ne sont pas dotés de l'arme nucléaire, et qui crient bien fort contre ces armes et contre les essais nucléaires, refusent de se joindre au consensus pour aborder le travail concret dans ce domaine. Ils paraissent préférer la protestation idéologique au progrès pratique, et quand s'ajoute à cela, dans certains cas, une inquiétude justifiée devant les programmes nucléaires nationaux des autres pays, il n'y a pas loin de l'idéologie à l'hypocrisie.

(M. Butler, Australie)

D'autre part, si l'on me demandait de dire quel est à mon avis le principal problème auquel nous devons faire face à l'heure actuelle dans cette enceinte, je dirais que c'est celui du conflit larvé entre ce qui se fait sur le plan bilatéral entre les deux principales puissances militaires et ce qui se passe ou, parfois, ne se passe pas au sein de cette Conférence.

Ce n'est pas sans une bonne dose d'ironie qu'on se souviendra qu'il y a trois ans, l'explication la plus souvent avancée pour justifier la lenteur des progrès de la Conférence était que les relations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique n'étaient pas bonnes.

Comment voudrait-on que nous progressions, disait-on, nous qui ne sommes que 38 pays, si les deux autres sont dans une impasse ? Cette arithmétique ne manquait pas d'intérêt.

Puisqu'il se trouve maintenant que les deux en question ne s'en sortent pas mal, la logique voudrait que les choses aillent plutôt mieux de notre côté. Tel n'a pas été le cas. Dès lors, que valait notre logique ?

D'aucuns ont avancé que cela prouvait que l'on avait eu tort de prétendre que nous ne pouvions progresser tant que les deux grandes puissances ne progressaient pas. Je ne suis pas certain que cela ait été, ou soit, vrai. On pourrait également dire que le premier raisonnement logique n'avait servi qu'à masquer d'autres préoccupations. On pourrait analyser plus longuement ce phénomène, mais je crains que l'exercice ne soit stérile.

Ce qui est véritablement essentiel, c'est probablement que ceux d'entre nous qui ne sont pas des superpuissances devraient insister sur la coopération et l'interdépendance dans les activités en matière de désarmement.

Nous devrions non seulement insister sur les progrès bilatéraux entre les Etats qui détiennent une quantité écrasante d'armes, mais faire également en sorte que ces progrès les amènent à participer davantage à nos efforts multilatéraux; nous devrions aussi profiter de leurs efforts bilatéraux pour amener la communauté mondiale à progresser et à prendre de concert les mesures de limitation des armements et de désarmement essentielles.

Je pense que nous devrions tous admettre que les progrès en matière de limitation des armements et de désarmement seront nécessairement tortueux, et que c'est un processus linéaire. Les grands bonds en avant sont rares et, en fait, s'ils ne sont pas maîtrisés, ils pourraient même être inquiétants.

C'est parce que je suis persuadé que nous avons affaire à un processus de ce type que je n'admets pas que l'on dise que notre Conférence a échoué. Je mentionne cette opinion simplement parce qu'on l'entend fréquemment, mais je ne veux lui accorder aucun crédit.

Comme il ressort des négociations sur les armes chimiques, nous avons engagé un processus qui, dans son ensemble, est dynamique.

(M. Butler, Australie)

Si l'on considère les travaux de cette Conférence au cours des dix dernières années par le petit bout de la lorgnette, on adopte nécessairement un point de vue critique. Le raisonnement est simple : la Conférence a pour tâche de produire des accords. Elle n'en a produit aucun. Par conséquent, elle a échoué. C'est comme si l'on prenait une photographie pendant un long voyage et que l'on prétendait ensuite que cette photographie unique donne une idée de l'ensemble du voyage.

Je préfère le point de vue plus large qui reconnaît que nous participons à un processus linéaire et s'efforce de présenter l'ensemble du tableau, le tableau d'un processus continu. Ce que je me suis efforcé de faire, c'est de proposer des façons d'améliorer l'ensemble du tableau.

Le succès de pareil voyage dépend dans une grande mesure de ceux qui y participent. A cet égard, se pose la question de la participation à notre Conférence. Ce n'est pas une question facile. Je dirai donc simplement qu'il est clair qu'un certain nombre des Etats qui participent aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs apportent une contribution très importante à nos activités en matière de désarmement, même s'ils ne sont pas membres de notre instance. Nous devons trouver un moyen de permettre à ces Etats de siéger.

Si je conviens en principe que la Conférence ne pourrait pas bien fonctionner si elle comptait trop de membres, je pense que nous devrions faciliter l'admission de tout Etat qui souhaite et peut contribuer de façon réelle à nos travaux. Je ne suis pas partisan du changement pour le changement, mais je rejette assurément toute conception statique de la vie ou de l'histoire. Je crois fermement que l'on a raison de dire que ceux qui refusent de tirer les leçons de l'histoire sont condamnés à la répéter.

Notre Conférence joue un rôle capital. Si demain, d'une façon ou d'une autre, elle devait disparaître, ceux qui proposeraient de la réinventer mériteraient instantanément d'être appelés hommes d'Etat. Notre Conférence doit changer et croître. J'ai essayé aujourd'hui de proposer des moyens à cette fin.

En conclusion, je crois avec ferveur que nous participons dans cette enceinte à une grande entreprise. Peut-être devrions-nous nous guider à cet égard sur l'une des conclusions de Jacob Bronowski, qui dit dans son livre remarquable "The Ascent of Man" :

"Les êtres humains ne peuvent échanger d'informations et de connaissances sans une certaine tolérance. Et cela est vrai quel que soit le domaine des échanges : science, littérature, religion ou politique."

Je tiens à remercier mes collègues de la Conférence pour l'amitié dont ils ont témoigné à l'égard de ma femme et de moi-même. Je suis profondément reconnaissant au Secrétariat pour le travail qu'il accomplit. Je vous présente à tous mes meilleurs vœux, et vous souhaite avant tout de réussir dans votre entreprise.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration l'Ambassadeur Butler. Au moment où il va nous quitter, je voudrais rappeler ici que sa contribution insigne aux travaux de la Conférence ainsi que son vif attachement à un monde plus sûr resteront dans notre mémoire et marqueront tous ceux qui oeuvrent dans ce domaine. L'Ambassadeur Butler a bien représenté un pays qui adopte un comportement judicieux à l'égard des questions touchant la paix et la sécurité internationales. Un exemple frappant de cette remarquable attitude est constitué par le document que l'Australie a présenté aujourd'hui et par la position ferme que ce pays a adoptée face à l'emploi répété et avéré des armes chimiques. Au nom de la Conférence, je lui adresse tous mes voeux dans ses nouvelles fonctions et dans sa vie personnelle.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Loeis de l'Indonésie.

M. LOEIS (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Prenant pour la première fois la parole sous votre présidence, je tiens à exprimer le plaisir qu'a ma délégation de voir ce poste élevé occupé par le représentant d'un pays islamique avec lequel l'Indonésie entretient des relations amicales. Je voudrais également saisir cette occasion pour accueillir chaleureusement les distingués Ambassadeurs Aung Thant de la Birmanie et Sharma de l'Inde et les assurer de la coopération de ma délégation. Nous avons appris que notre distingué collègue l'Ambassadeur Harald Rose, de la République démocratique allemande, allait nous quitter bientôt. Nous venons aussi d'apprendre que les fonctions de l'Ambassadeur Butler en qualité de chef de la délégation australienne à la Conférence du désarmement étaient arrivées à leur terme. Nous adressons à l'Ambassadeur Rose et à l'Ambassadeur Butler tous nos voeux de succès dans leur poste futur.

En qualité de coordonnateur du Groupe des 21 pour le mois de septembre, je voudrais formuler quelques remarques sur la référence au Groupe des 21 qu'a faite dans le cadre du point 1 le distingué coordonnateur du Groupe occidental, l'Ambassadeur van Schaik, lors de la séance plénière du mardi 13 août.

Je voudrais rappeler tout d'abord que la Conférence du désarmement n'est pas un organe délibératif, mais un organe de négociation. Dans le contexte du point 1 de l'ordre du jour de la Conférence, il est tout naturel que cette dernière doive immédiatement négocier et conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Groupe des 21 est fermement convaincu que, ce faisant, la Conférence apporterait une contribution concrète et importante au désarmement. Depuis qu'elle existe, la Conférence a toutefois été empêchée d'entreprendre une telle négociation. Il est tout à fait regrettable qu'elle se soit enlisée dans des débats de procédure durant ces dernières années.

Au cours de ces débats, le Groupe des 21 a fait preuve de souplesse dans la recherche d'un consensus de façon qu'un comité spécial sur le point 1 puisse être créé. C'est ainsi qu'il a présenté, durant ces cinq dernières années, trois propositions distinctes et concrètes, publiées sous les cotes CD/492, CD/520 et CD/829. Ce dernier document a été présenté le 21 avril de cette année et s'est révélé acceptable pour le Groupe socialiste et pour un Etat doté d'armes nucléaires n'appartenant à aucun groupe. En outre,

(M. Loeis, Indonésie)

le Groupe des 21 voudrait souligner que le document CD/829 incorpore également les principaux éléments de la proposition faite par un membre du Groupe occidental durant sa présidence en février 1986. Par conséquent, le Groupe des 21 soutient que le document CD/829 est celui qui tient le mieux compte de la position de tous les Etats représentés à la Conférence. Cette souplesse de notre Groupe, appuyée par la majorité de la Conférence, n'a pas été imitée, à notre regret, par le Groupe occidental. Au contraire, ce dernier a continué d'insister sur le document CD/521 pendant plus de quatre ans et il le considère toujours, à la date d'aujourd'hui, comme sa position officielle.

La proposition figurant dans le document CD/863 a été officiellement présentée par le distingué Ambassadeur de la Tchécoslovaquie le 25 août dernier, alors que la Conférence était occupée à établir le rapport de sa session de 1988. Le Groupe des 21 a apparemment été de tous celui qui a consacré le plus de temps à l'examen et à l'analyse en profondeur de cette proposition, étant donné la très grande importance qu'il attache à la question. La raison est claire : nous voulons adopter à cet égard une démarche constructive et réfléchie. En fait, nous voulons également éviter que la Conférence soit plongée dans un débat de procédure inutile durant les derniers jours de sa session de 1988, ce qui compliquerait encore ses travaux.

Le Groupe des 21 répondra à son engagement de la manière la plus appropriée et en temps opportun, et serait prêt à fournir sa réponse et à examiner cette proposition ainsi que toute autre proposition lors de notre prochaine session.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Loeis de l'Indonésie pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, l'Ambassadeur Sharma.

M. SHARMA (Inde) (traduit de l'anglais) : J'ai demandé à prendre brièvement la parole pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que de nombreux collègues, de m'avoir souhaité aujourd'hui la bienvenue. L'Ambassadeur Butler a indiqué dans son allocution que nous semblions consacrer beaucoup trop de temps à nous féliciter mutuellement, mais je dois dire qu'il m'est tout à fait agréable d'être accueilli avec autant de chaleur. Je tiens à vous assurer que ma délégation et moi-même oeuvrerons sans relâche pour accomplir les buts et les objectifs de la Conférence du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration l'Ambassadeur Sharma et je puis l'assurer, comme je l'ai déjà fait au nom des membres, de la pleine coopération de la Conférence durant sa mission. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Vejvoda de la Tchécoslovaquie.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Pardonnez-moi de prendre de nouveau la parole, mais cette fois je serai très bref. Je voudrais simplement dire d'une manière plus formelle, et en dehors du cadre de ma longue intervention, combien ma délégation, mon groupe et moi-même regrettons de voir partir l'Ambassadeur Rose de la République démocratique allemande.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

La vie diplomatique est ainsi faite d'un carrousel qui emporte collègues et amis, règle qui ne souffre pas d'exception et qui, tôt ou tard, nous touche tous autant que nous sommes. Quoi qu'il en soit, j'estime tout à fait approprié d'exprimer nos vœux, nos félicitations et nos remerciements à nos collègues et, pour ce qui me concerne tout particulièrement, à l'Ambassadeur Rose, ami de longue date et l'un des plus proches à la Conférence, qui a toujours excellemment représenté son pays avec lequel le mien entretient des relations fraternelles.

Je voudrais également dire au revoir à l'Ambassadeur Butler qui vient d'annoncer son départ. Lui aussi a été une figure marquante de la Conférence et je lui adresse tous mes meilleurs vœux dans la poursuite de sa carrière. J'espère qu'il me pardonnera d'avoir malmené l'article 110 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, qu'il vient de nous demander d'observer avec riqueur.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration l'Ambassadeur Vejvoda, et c'est à l'Ambassadeur Butler que je donnerai maintenant la parole.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Etant donné que tout le monde viole l'article 110, permettez-moi d'exprimer ma joie de voir à cette table mon vieil ami M. Sharma, de l'Inde. En fait, j'ai demandé la parole en tant que coordonnateur du Groupe occidental pour le point 1 de l'ordre du jour afin de répondre à ce que vient de dire le distingué ambassadeur de l'Indonésie au nom du Groupe des 21. En premier lieu, à titre de clarification, la position officielle du Groupe occidental sur ce sujet est celle qui a été énoncée dans la déclaration faite par ma délégation lors de notre dernière séance plénière. En second lieu, je tiens à exprimer notre appréciation à l'Ambassadeur Loeis pour l'assurance qu'il nous a donnée dans l'intervention qu'il vient de faire au nom du Groupe des 21.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie de sa déclaration l'Ambassadeur Butler, qui est le dernier de la liste des orateurs pour aujourd'hui. Je ne vois pas d'autres membres désireux de prendre la parole.

Comme je l'ai annoncé à notre dernière séance plénière, je vais maintenant inviter la Conférence à prendre une décision au sujet des rapports du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, et du Comité spécial sur le Programme global de désarmement. Les documents pertinents ont été respectivement publiés sous les cotes CD/868 et CD/867 et ont été distribués à la dernière séance plénière.

Nous allons commencer par le rapport du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. La Conférence est saisie pour adoption du document CD/868. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le rapport du Comité spécial.

Il en est ainsi décidé.

(Le Président)

Nous allons passer maintenant au rapport du Comité spécial sur le Programme global de désarmement. La Conférence est saisie pour adoption du document CD/867 contenant le rapport de ce Comité spécial. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte ce rapport.

Il en est ainsi décidé.

J'aborderai maintenant un autre sujet. Vous vous rappellerez qu'à notre dernière séance plénière, j'avais attiré l'attention sur le fait que nous étions en retard dans l'établissement du rapport annuel à l'Assemblée générale des Nations Unies. J'avais noté qu'il y avait beaucoup de documents à traduire et à reproduire à la dernière étape de nos travaux et j'avais souligné la possibilité de devoir inclure la session de 1988 le vendredi à 17 heures. Mes doutes se sont malheureusement confirmés. Le secrétariat m'a fait savoir que les services techniques ne seraient pas en mesure d'assurer la documentation nécessaire pour l'adoption du rapport dans toutes les langues, comme le prévoit le règlement de la Conférence.

J'ai informé ce matin de la situation les coordonnateurs des groupes et, suivant les besoins des services techniques, je leur ai suggéré comme nouvelle date de clôture le mardi 20 septembre à 10 heures, possibilité que j'avais déjà évoquée le 7 septembre. Comme les documents seront publiés dès qu'ils seront prêts, nous devrions pouvoir en recevoir certains avant cette date. La version dans les différentes langues du rapport du Comité spécial des armes chimiques sera disponible entre ce soir et demain matin, et le document CD/WP.348/Rev.1, qui contient les parties techniques ainsi que les paragraphes de fond du projet de rapport, sera déposé en anglais dans les casiers des délégations le lundi à 10 heures. La version dans certaines autres langues étant disponible dans l'après-midi.

Je propose donc que la session de 1988 de la Conférence soit clôturée le mardi 20 septembre et que nous tenions à cet effet une séance plénière exclusivement consacrée à l'adoption du rapport. Je ne vois pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

Il n'y a plus d'autres questions à examiner aujourd'hui et je vais lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 20 septembre, à 10 heures.

La séance est levée à 12 h 30.